



SMICTOM Info

EDITO

BAIN-DE-BRETAGNE
BAULON
LA BOSSE-DE-BRETAGNE
BOURG-DES-COMPTES
BOVEL
BRUC-SUR-AFF
LES BRULAIS
CAMPEL
CHANTELOUP
LA CHAPELLE-BOUEXIC
COMBLESSAC
LA COUYERE
CREVIN
LA DOMINELAIS
ERCE-EN-LAMEE
GOVEN
LE GRAND-FOUGERAY
GUICHEN
GUIGNEN
GUIPRY
LAILLE
LALLEU
LASSY
LIEURON
LOHEAC
LOUTHEL
MAURE-DE-BRETAGNE
MERNEL
MESSAC
LA NOE-BLANCHE
PANCE
LE PETIT-FOUGERAY
PIPRIAC
PLECHATEL
POLIGNE
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE
SAINT-GANTON
SAINT-JUST
SAINT-MALO-DE-PHILY
SAINT-SEGLIN
SAINT-SENOUX
SAINT-SULPICE-DES-
LANDES
SAULNIERES
LE SEL-DE-BRETAGNE
SIXT-SUR-AFF
TEILLAY
TRESBCEUF



Déchets et développement durable

Même si on peut raisonnablement s'interroger sur la prolifération des emballages, il n'en demeure pas moins vrai qu'une bonne partie est indispensable tant du point de vue de la conservation des produits que de leur acheminement jusque dans le placard de chaque cuisine.

Ce qui est moins acceptable, c'est le suremballage destiné à faire vendre et sur ce point des efforts restent à faire, à la fois pour mieux tenir compte du coût supporté par les collectivités qui doivent assurer «l'élimination» des déchets et pour assurer une plus grande «recyclabilité» de ces déchets.

A l'occasion de la semaine du développement durable, il est important de rappeler le rôle fondamental que joue chaque citoyen dans la limitation des déchets produits et dans le recyclage de ceux qui bénéficient de filières adaptées.

La participation active au tri sélectif constitue un geste particulièrement durable car il habitue tout un chacun à s'interroger d'abord sur la pertinence du déchet puis sur la meilleure destination qu'on peut lui réserver.

Sur le SMICTOM, le geste de tri est maintenant bien ancré comme l'atteste plusieurs indicateurs suivis mensuellement qu'il s'agisse du taux de participation des habitants ou de la qualité du contenu des sacs jaunes. Que tous les habitants qui participent au tri en soient chaleureusement remerciés.

Raymond PIRON
Président du Smictom

Le saviez-vous ?



■ Que signifie le point vert Eco-Emballages ?

Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.



■ Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins, qu'il vaut mieux incinérer pour en récupérer l'énergie.

■ Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être amenés à la déchetterie ou collectés avec les encombrants. Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.

■ Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les rincer pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.

■ Que se passe-t-il si je me trompe ?

C'est tout le contenu du sac jaune qui est pollué par les déchets non recyclables. Le collecteur est alors autorisé à refuser le sac.



Un doute ? Une question ?

Pour répondre à toutes vos questions, contactez nous au :

02 99 57 04 03

Une étude pour la création d'une recyclerie



Recyclerie : le mot fait sans aucun doute référence au recyclage et a vraisemblablement un lien avec les objets délaissés des ménages. En fait, il s'agit d'un concept relativement récent qui consiste à gérer les objets encombrants des ménages dans un atelier adapté en vue de favoriser leur recyclage après démantèlement ou leur réemploi après contrôle, nettoyage et éventuellement réparation.

Allier Environnement, Economie et Social

La plupart du temps, les structures existantes fonctionnent sur le mode de l'association et comprennent dans certains cas un volet insertion. Il existe en France 15 sites principalement localisés dans un grand quart nord-est du pays, référencés au sein du réseau des Recycleries et Ressourceries. Deux autres réseaux sont connus à l'étranger l'un au Québec et l'autre en Belgique.

Enfin, proche de chez nous, existent deux structures fonctionnant sur ce mode : «Trocantons» à Ancenis et la Recyclerie d'Emmaüs près d'Angers qui se situe en amont d'une déchèterie. **La fraction «tout-venant» représente 40 % des coûts de gestion des déchèteries.**

Depuis deux ans, le SMICTOM assure la gestion des sept déchèteries présentes sur son territoire et, engagé dans une démarche d'optimisation des coûts, le syndicat se penche sur la fraction « tout-venant » reçue en déchèteries, c'est-à-dire celle qui comprend les encombrants ménagers tels que les vieux sommiers, les machines à laver, les déchets banals des entreprises utilisant les déchèteries.

De part la taille des objets, cette fraction ne peut être valorisée par incinération pour produire de l'énergie. Ces tonnages sont donc enfouis après en avoir retiré les téléviseurs, les écrans d'ordinateurs,...

Une baisse des tonnages de près de 4 % en 2004

Depuis un an, le SMICTOM a également généralisé la séparation du «bois propre» sur les déchèteries : ce qui a permis, pour la seule année 2004, d'extraire 391 tonnes de la fraction «tout-venant» qui sont valorisées dans la fabrication de panneaux de particules.

De même, la généralisation des conteneurs à vêtements, à piles, à verres et à papiers permet de favoriser le recyclage. Cependant, l'observation montre que l'on peut encore le pousser davantage et l'objet de l'étude commandée à Mode d'Emplois de Bain de Bretagne réside justement dans la recherche de filières pour réduire la fraction acheminée en centre d'enfouissement technique.

Un groupe de travail composé de l'ADEME, du Conseil Général (qui sont les financeurs du projet), des services de l'Etat, des Communautés de Communes, des associations intermédiaires et des commissions locales pour l'insertion va être créé.

Il fera appel aux acteurs des opérations existantes en vue d'éventuels transferts d'expériences.

L'étude devra enfin permettre de traiter la gestion des D.E.E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) conformément au projet de décret en préparation.



Qu'est-ce que le développement durable ?



A l'occasion de la semaine du développement durable qui se déroule du 30 mai au 4 juin 2005, nous vous proposons de comprendre l'importance du tri des ordures ménagères.

Parmi les 55 millions de Français qui trient leurs emballages, combien savent que l'impact de leur geste dépasse le seul cadre environnemental ? Si la nature est bien sûr la première bénéficiaire de la collecte sélective, l'intérêt de trier peut aller encore au-delà. Gros plan sur une notion à découvrir : le développement durable.

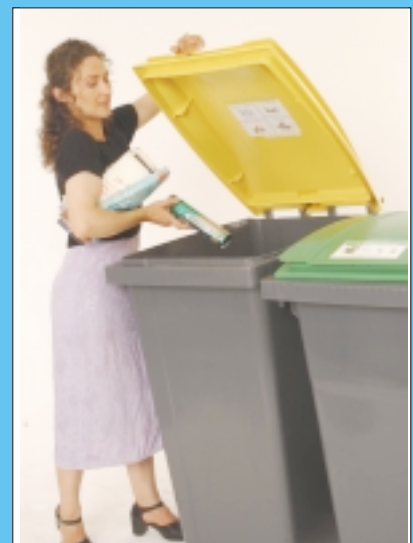
Cartons, journaux et prospectus : en les recyclant, chaque trieur peut sauver des arbres (environ 80 kilos de bois). Avec le tri des bouteilles en plastique, c'est du pétrole qui est épargné. Avec des canettes ou des boîtes de conserve, on économise du minerai de fer ou du charbon...

Bien que préserver ces précieuses ressources naturelles soit fondamental, l'action de l'éco-citoyen ne s'arrête pas là ! Sans le savoir, il a aussi contribué à créer des emplois et à optimiser les coûts assumés par sa collectivité. Voilà pourquoi le terme «développement durable» est employé à propos de la collecte sélective : **TRIER c'est l'intérêt de toute la population ; car les retombées du geste de tri sont autant d'ordre social et financier qu'environnemental !**

En effet, l'essor de la collecte sélective depuis dix ans a suscité dans son sillage l'apparition de nouvelles activités et de nouveaux métiers. Il a fallu, par exemple, construire des centres de tri, des usines de recyclage ou embaucher des ambassadeurs du tri pour expliquer le geste de tri à l'habitant. Résultat : **grâce au tri et à la collecte sélective 16 000 emplois directs ont été créés !**

Aujourd'hui, le déploiement de la collecte sélective sur le territoire national est quasiment achevé et une nouvelle ambition anime les responsables des politiques déchets : maîtriser les dépenses pour que développement durable rime avec coût soutenable. Ainsi, les collectivités territoriales réfléchissent désormais à une meilleure efficacité des dispositifs existants. Il s'agit de dépenser moins sans diminuer le service offert à l'habitant, en adaptant par exemple la fréquence des collectes aux besoins des habitants, en optimisant le fonctionnement des centres de tri, ou en clarifiant le service offert aux commerçants ou aux entreprises.

En deux mots, si l'environnement n'a pas de prix, il a un coût que les élus souhaitent le plus léger possible pour les contribuables locaux. C'est aussi cela le développement durable.



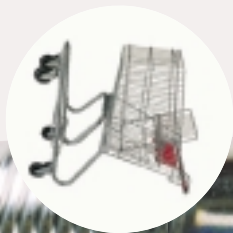
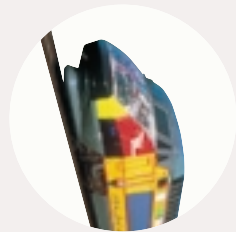
EN 2002, LE PROGRAMME ECO-EMBALLAGES A PERMIS DE RECYCLER
270 000 TONNES D'EMBALLAGES EN ACIER.

Aimant comme l'acier

Abandonnée à l'air libre, une boîte en
acier mettrait **de 5 à 10 ans**
à disparaître.

Triée avec d'autres emballages,
elle est facilement récupérée
grâce à son **magnétisme**.

Chaque tonne d'acier recyclé fait économiser **1 tonne** de minerai de fer,
soit pour le SMICTOM pour l'année 2004 134 tonnes d'acier à recycler



Cette boîte
est recyclée et
le sera encore de
nombreuses
fois.

Pour répondre à toutes vos questions sur le tri des déchets...

N'hésitez pas à appeler le SMICTOM au **02 99 57 04 03** du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.
Fax 02 99 57 37 10 - e-mail : accueil.smictom.nar@maison-intercommunale.org - Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon - B.P. 88051 - 12 rue Blaise-Pascal - Z.A. de la Lande Rose - 35580 GUICHEN